

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 13 MARS 2025 A 20h

Nombre de membres	L'an deux mil vingt-cinq, le 13 mars à 20h00,
En exercice : 11	Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Fabrice GRIMAUT, Maire.
Présents : 8	PRESENTS : Jean BONNIN, Fabrice GRIMAUT, Christian MICHELIN, Nicolas MOUILLOT, Céline PERNOT, Alain RENARD, Christian ROSSIGNOL, Didier THEVENET
Votants : 9	
Date de convocation :	ABSENTS/EXCUSES : Christine BERTIN (pouvoir à Monsieur Christian ROSSIGNOL), Anthony BUATOIS, Isabelle PETIOT
	SECRETAIRE : Céline PERNOT

Aucune observation n'étant formulée sur le compte rendu de la séance du 13 février 2025, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Urbanisme

- Point concernant les dossiers d'urbanisme

Déclaration préalable		
Demandeur		Nature des travaux
PROST Julien	Chemin des gravières	Panneaux photovoltaïques
CAIRE Jocelyne	rue des Chanérons	Division de parcelle
Certificat d'urbanisme		
Demandeur		Nature des travaux
CAIRE Jocelyne	rue des Chanérons	CU opérationnel

- **Aménagement de la zone 1AUh**

Le Conseil Municipal est informé de la suite du dossier.

La prochaine réunion concernant ce dossier aura lieu le 3 avril 2025 à 14h30.

La commune a sollicité GrDF afin de savoir s'il souhaitait desservir les parcelles du futur lotissement en gaz. Compte-tenu de la conjoncture et de l'évolution des raccordements au gaz, la desserte en gaz générerait un coût pour la commune que les élus ne souhaitent pas engager. Le gaz ne sera pas prévu dans ce secteur.

Finances

- **Compte financier unique 2024 (Délibération n°9 adoptée à l'unanimité des présents)**

Le compte financier unique est approuvé à l'unanimité (voir document joint)

- **Budget primitif 2025 (Délibérations n°10 et 11 adoptées à l'unanimité des présents)**

Le budget est approuvé à l'unanimité dans la section de :

Fonctionnement : 534 631 €

Investissement : 663 648 €

- **Taux d'imposition 2025** (*Délibération n°12 adoptée à l'unanimité des présents*)

Les taux communaux 2025 sont fixés comme suit :

- taxe d'habitation : 8,23 % (résidences secondaires et logements vacants)
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,05 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25,33 %

Commissions, Syndicats, et communauté de communes

- **Compte-rendu des commissions et des syndicats**

Le Conseil Municipal a pris connaissance des différents comptes rendus.

Questions et informations diverses

- **Poste ATSEM** (*Délibération n°13 adoptée à l'unanimité des présents*)

Le Conseil Municipal décide de transformer le poste d'agent contractuel pour 9,45h par semaine (temps de travail annualisé) en poste d'agent titulaire à compter de la rentrée de septembre 2025.

- **Location de la parcelle A n°239** (*Délibération n°14 adoptée à l'unanimité des présents*)

Le GAEC BUATOIS propriétaire de la parcelle qui jouxte la parcelle communale A n°239 souhaite louer cette parcelle.

Le Conseil Municipal accepte de louer cette parcelle pour 25 € par an.

Le Conseil Municipal a pris connaissance des informations suivantes :

- Achat d'une débroussailleuse électrique : devis en cours
- Cimetière : état de la croix à étudier, un aménagement paysager est à l'étude
- Enduit de l'abribus : devis accepté pour 3085 € TTC
- Un questionnaire sera adressé aux jeunes du village pour prévoir la suite des projets de la commission jeunes
- Le lave-vaisselle de la salle des fêtes a été changé. L'ancien lave-vaisselle est vendu pour 900 € (*Délibération n°15 adoptée à l'unanimité des présents*)
- Des travaux de canalisation de l'eau pluviale nécessite la création d'une servitude sur le terrain d'un privé (*Délibération n°16 adoptée à l'unanimité des présents*)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 17 avril 2025 à 20h00 (sous réserve)

Le Maire,
Fabrice GRIMAUT

